

SCI TARNOK

KONRAT Bruno

4 rue Pierre Le Loyer

49430 HUILLE

le 19 mai 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception n°1A20622323370

Objet : révision annuelle du montant du loyer, régularisation annuelle des charges, demande de justificatif d'assurance et d'entretien du chauffe-eau.

Monsieur,

Je vous informe de la révision annuelle du loyer de votre logement dont le bail a été signé le 11 juin 2011.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 17-1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et à votre contrat de location, la révision de votre loyer intervient chaque année à la date anniversaire de votre bail. Elle est calculée en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 1^{er} trimestre.

Par conséquent, à compter du mois de juin 2023, le montant de votre loyer s'élèvera à 599 € (cinq cent quatre vingt dix neuf Euros), hors charges.

Le nouveau montant de votre loyer a été calculé selon la formule suivante :

579 Euros (loyer actuel) x 138,61 (IRL du 1^{er} trimestre 2023)

133,92 (IRL du 1^{er} trimestre 2022)

Par ailleurs, je vous ai adressé par mail le 30 mars 2023 le décompte des charges pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022. Selon ce décompte, il vous reste à me devoir la somme de **49,79€**. Je vous ai relancé, par mail le 13 avril 2023, puisque mon premier mail était resté sans réponse.

Enfin, je vous rappelle que vous êtes légalement tenu de vous assurer contre les risques locatifs dont vous devez répondre en votre qualité de locataire, conformément aux dispositions de l'article 7 g de

la loi du 6 juillet 1989 et d'entretenir le chauffe-eau, conformément aux dispositions de l'article 7 d de la même loi.

Je vous demande ainsi de régulariser la somme de **49,79€** dans les meilleurs délais et me fournir les 2 documents mentionnés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PJ :

Copie courrier du 30 mars 2023 envoyé par mail le même jour

Copie du décompte des charges du 01/10/2021 au 30/09/2022

Copie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères